

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

---

SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AS10

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE 2

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Si les auteurs de cet amendement partagent le constat d'un déclin du bénévolat associatif et celui d'une intensification du travail qui « rend d'autant plus difficile » l'engagement bénévole, ils ne peuvent souscrire à la proposition formulée dans la présente proposition de loi en ce qu'elle consiste à intensifier encore les rythmes de travail de ces travailleurs impliqués dans la vie associative. Tel est le sens de cet amendement de suppression.